

Seminaris Juin 2003

Obligations d'assurance

Quelques réflexions d'économiste

A. Couffinal, CREDES

Qu'est ce que l'obligation d'assurance ?

Deux aspects à cette question

- Appliquée à une population : obligation de s'assurer
- Appliquée à un ou des assureurs : obligation d'assurer

Remarques

- Les deux obligations peuvent être mises en place dans un système de monopole ou dans un contexte de concurrence, avec des opérateurs publics ou privés
- Ceci dit, l'obligation d'assurance (au sens large) a des motivations et des conséquences selon qu'il y a un assureur ou plusieurs

Pour les deux types d'obligations

Objectif premier, justifications, conditions nécessaires et implications
« normatives »

Obligation de s'assurer

Objectif « premier »

Garantir qu'une catégorie d'individu (voir l'ensemble de la population) est protégée contre le risque maladie

Raisons

- éthique : paternalisme, égalité (État providence)
- efficacité :
 - Organisation du système de santé et interactions offre-demande
 - L'obligation d'assurance solvabilise la demande : rémunération des producteurs (leur garantir un environnement plus « sûr »)
 - Sans obligation d'assurance, il « faut » développer des filets de sécurité publics, il y a donc une forme de spirale de la non-assurance
 - Santé des populations :
 - Efficacité de la prise en charge (si moins tardive, d'un coût social moins élevé ?)
 - Santé et développement

Obligation de s'assurer : conditions nécessaires

- Fixer un paquet « minimum » : problématique du panier de soins
- Donner les moyens à toutes les personnes concernées de souscrire cette assurance
 - Quel que soit leur niveau de revenu (subvention pour les plus pauvres)
 - Quel que soit leur niveau de risque (empêcher la discrimination)
- Régulation du marché s'il y a plusieurs opérateurs (garantir l'existence d'une offre, prix, non-discrimination)
- Comment obliger les gens à s'assurer et vérifier qu'ils le font ?

Obligation de s'assurer : enjeux ou implications

- Limitation de la liberté de choix des individus et donc perte d'efficacité
- Solidarité
 - Des formes spontanées et limitées de solidarité peuvent se mettre en place sans obligation d'assurance, notamment entre personnes de risque différent,
 - L'obligation d'assurance est une condition nécessaire à la mise en place d'une redistribution pérenne dans un système de type « assurance sociale »
- Empêche l'auto-sélection ou l'anti-sélection
- L'assurance « obligatoire » ne va pas couvrir toutes les dépenses de santé : quid de l'articulation avec le reste des soins ?
 - Effets de reports induits entre soins couverts et non couverts
 - Régulation du « second » étage de l'assurance
 - L'assurance de base peut-elle être fournie par le(s) même(s) opérateur(s) ?
 - Conséquences en termes de régulation du système

Obligation d'assurer

Objectif premier

Garantir que toute personne, quelle que soit ses caractéristiques, trouvera un opérateur pour la couvrir

Raisons

Éviter la sélection : éthique et efficacité

Conditions nécessaires à la mise en place d'une telle obligation

- Déterminer à qui va s'appliquer cette obligation d'assurer
- Encadrer l'offre en termes de garantie et de prix pour éviter la sélection indirecte
- Protéger l'assureur contre le non-paiement et ou lui donner les moyens de faire face à ses engagements

Enjeux ou implications

- D'un point de vue systémique, s'il y a plusieurs opérateurs, il peut s'avérer nécessaire de mettre en place une compensation des risques

Obligation d'assurer et de s'assurer vont-elles de pair ?

- Si on peut envisager une obligation d'assurer sans obligation de s'assurer (exemple employeurs aux US)
- Il est difficile d'imaginer une obligation de s'assurer sans obligation d'assurer (pour au moins un opérateur)